

N°28 - Décembre 2024

Le Journal des Sciences Sociales



Revue Scientifique du



laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)

Le Journal des Sciences Sociales

N°28-Décembre 2024

ISSN 2073-9303

Revue Scientifique du



Le Journal des Sciences Sociales

INDEXATIONS ET RÉFÉRENCEMENTS



<https://sjifactor.com/passport.php?id=23408>

Impact factor 2024 : **5.46**

Impact factor 2023 : **3.379**

auréHAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/114767>



<https://reseau-mirabel.info/revue/21500/Le-Journal-des-Sciences-Sociales>

Le Journal des Sciences Sociales

revueljss2@gmail.com

<https://labo-vst.org/>

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr
Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître-Assistant, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr
Yapi Atsé Calvin, Maître assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com
Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
Assane DIOUCK Awa FALL Lamine O. CASSÉ	Entre effets d'intermittence du Train Express Régional et continuités écologiques pour la survie de la forêt classée de Mbao à Dakar (Sénégal)	9
Bi - Claude É. ZAN Doh N. G. NANAN Alain SISSOKO	Difficultés des conditions de travail des agents de l'arrondissement maritime de San Pedro (Côte d'Ivoire)	20
Valentin NGOUYAMSA	Dynamiques entrepreneuriales estudiantines : innovations socio-managériales dans le développement des structures « stables » des étudiants au Cameroun	32
Banto F. PEYENA Yéboué S. K. KOFFI P. J. A. KAUDJHIS	Contraintes liées à la filière manioc et vulnérabilité des femmes dans les villages de la Sous-Préfecture d'Adiaké	42
Pierre BADO Issa SORY	La coopérative d'électricité de Tialgo (Burkina Faso) à l'épreuve du terrain	58
Omer Arsène IVORA MOUANGOYE	De l'usage de la violence verbale dans la société politique athénienne (V ^E - IV ^E S. AV. J.-C.)	68
Mohamed L. NDAO	Croissance urbaine et enjeux fonciers dans la commune de Tivaouane Peulh Niaga (Rufisque, Sénégal)	82
Jean-Philippe A. TANOH	« Stratégies de rénovation et représentations socio-économiques des maisons individuelles groupées en milieu périurbain à Bingerville (Est d'Abidjan – Côte d'Ivoire) »	95
MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha IBRAHIM Habibou MAMAN Issoufou DAMBO Lawali	Conflits fonciers autour des parcelles agricoles de l'aménagement hydro-agricole dans la commune urbaine de Konni (Niger)	107
S. ROUAMBA A. Zefté DAO Mathieu NAMA S. Denis GUISSOU Malick ZOMA	Culture maraîchère, une pratique agroécologique dans la commune rurale de Didyr au Burkina Faso	120

Cédric B. APPENAN Yao Emile KONAN	Solidarité et Ubuntu à l'ère de la crise écologique	133
Bah KOUAKOU	Dynamique spéculative des prix de logements locatifs: analyse contextuelle du cas de la ville de Béoumi (Côte d'Ivoire)	142
Yao S. KOUADIO	Minorité démocratique et multitude chez Spinoza.	151
Nebilma P. NAGALO Fulgence T. IDANI Sidiki ZONGO	Gestion des déchets plastiques à Koudougou, une ville moyenne du Burkina Faso.	159
Gallo NIANG Mamadou THIOR Mbagnick FAYE Daouda M. DIOP	Dynamiques environnementales de 1972 à 2023 de l'espace autour du Lac Retba (Lac Rose), Dakar, Sénégal	170
Epiphane MOUVONDO	L'exploitation des voies ferrées du port commercial d'Owendo (Sud-Ouest de l'agglomération de Libreville)	185
DANGOURA M. KEBE El hadji A. K. FALL Niang A. CISSE Idrissa DIOUF Khadi GOMIS J. Samba SYLLA Matar NDIAYE Bandiougou	Analyse de la dynamique de l'occupation du sol de la grande Niaye de Pikine (Dakar) en milieu urbain de 1984 à 2021	196
Kouassi C. MAFOU Seïdou COULIBALY B.Elisée NEMAHION	Migration de travail et conflits fonciers dans la sous- préfecture de Guiglo	217
Zénabou Diarra	Matériaux de récupération sur les dépôts de transit à Bamako (Mali) : subsistance et risques	229
Françoise VALEA A. SAWADOGO L. OUEDRAOGO	Savoirs locaux de prévision climatiques et dynamique spatio-temporelle des pratiques agricoles dans la commune rurale de Boussouma (Burkina Faso)	244
Pape THIAW Cheikh A.T. FAYE Seydou A. SOW Amadou Abou SY Boubou A. SY	Analyse des trames sédimentaires des différentes toposéquences des Niayes du littoral de Niayam-Potou	257

Benoit B.ASSAMBA	La problématique de la conversion catégorielle chez Kwame Nkrumah dans le <i>consciencisme</i> (1969 - 1976)	271
Cheikh NDIAYE Sidia D. BADIANE Thierno Bachir SY Mamoudou DEME Malick DIOUF	«Défis d'une cohabitation entre la pêche artisanale et l'exploitation gazière dans la zone de la langue de Barbarie (Saint-Louis, Sénégal) »	289
Halizata SANA	Communication et résilience des communautés au Burkina Faso à travers la valorisation des <i>NUS</i>	302
AMAFFE R. Gédéon KOUAKOU A. M-F CISSÉ Kané V.	Impacts socio-économiques du palais des sports de Treichville dans le district autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	312
Sindou A. KAMAGATÉ	Perception de la variabilité pluviométrique par les cotonculteurs dans la sous-préfecture de Lataha au nord de la Côte d'Ivoire de 1991 à 2020	323
A D MASSOUMOU- KOUKA S. Franck. L. BAKANAHONDA Patrice MOUNDZA	Etat des lieux de l'insalubrité et organisation de la gestion des déchets par les ménages dans l'arrondissement 6 Ngoyo à Pointe-Noire (République du Congo)	337
Koffi René DONGO Kouadio Joseph KRA Abalé M. ZEDOU Amissa A. ADIMA	Impacts environnementaux du maraîchage urbain dans le district de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	347
ASSUE Yao J-Aimé DOSSO Adam's L.	Les filets sociaux du gouvernement et l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires dans la région du Worodougou (Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire)	359
Madiop YADE Abdoulaye FATY Pierre C. SAMBOU Waly FAYE	Eau et agriculture périurbaines dans le contexte des infrastructures socio-économiques : Exemple du bassin versant de Diamniadio (Dakar, Sénégal)	378

La Coopérative d'électricité de Tialgo (Burkina Faso) à l'épreuve du terrain

The Tialgo (Burkina Faso) electricity cooperative put to the test in the field

Pierre BADO

Doctorant en géographie
Laboratoire Sciences Humaines et Sociales (LABOSHS)
Université Norbert Zongo (Koudougou/ Burkina Faso)
E-mail : pierrebado4@gmail.com

Issa SORY

Enseignant-chercheur, Maitre de conférences,
Université Norbert Zongo, Koudougou (Burkina Faso)
Email : soryssa@yahoo.fr

Résumé : L'objectif de cet article est d'analyser l'offre des services d'électricité par les Coopératives d'Electricité (COOPEL) au Burkina Faso précisément à Tialgo dans la province du Sanguié. Les coopératives d'électricité ont été instituées au Burkina Faso dans le cadre de l'électrification rurale. Cette réforme apparaît comme une délégation de pouvoir en vue de responsabiliser les populations à la base pour la gestion des infrastructures électriques dans les zones rurales. Ces coopératives d'électricité participent à la prise de décisions et au maintien de la cohésion sociale. L'étude mobilise des données qualitatives et quantitatives collectées depuis 2020 auprès de tous les abonnés de la coopérative de Tialgo et des personnes-ressources en charge de l'électrification rurale décentralisée au Burkina Faso. Il apparaît un décalage entre la prescription et la réalité du terrain des COOPEL dans le village de Tialgo. Malgré la création de l'agence burkinabè de l'électrification rurale, l'accès à l'électricité reste un défi majeur pour les populations de la province du Sanguié.

Mots clés : coopérative d'électricité, électrification rurale, Tialgo, Sanguié, Burkina Faso

Abstract: The objective of this article is to analyze the provision of electricity services by Electricity Cooperatives (COOPEL) in Burkina Faso precisely in Tialgo in the province of Sanguié. Electricity cooperatives were established in Burkina Faso as part of rural electrification. This reform appears to be a delegation of power with a view to empowering grassroots populations for the management of electricity infrastructure in rural areas. These electricity cooperatives participate in decision-making and maintaining social cohesion. The study uses qualitative and quantitative data collected since 2020 from all subscribers of the Tialgo cooperative and resource people in charge of decentralized rural electrification in Burkina Faso. There appears to be a gap between the prescription and the reality on the ground of COOPEL in the village of Tialgo. Despite the creation of the Burkinabè rural electrification agency, access to electricity remains a major challenge for the populations of the Sanguié province.

Key words: electricity cooperative, rural electrification, Tialgo- Sanguié - Burkina Faso

Introduction

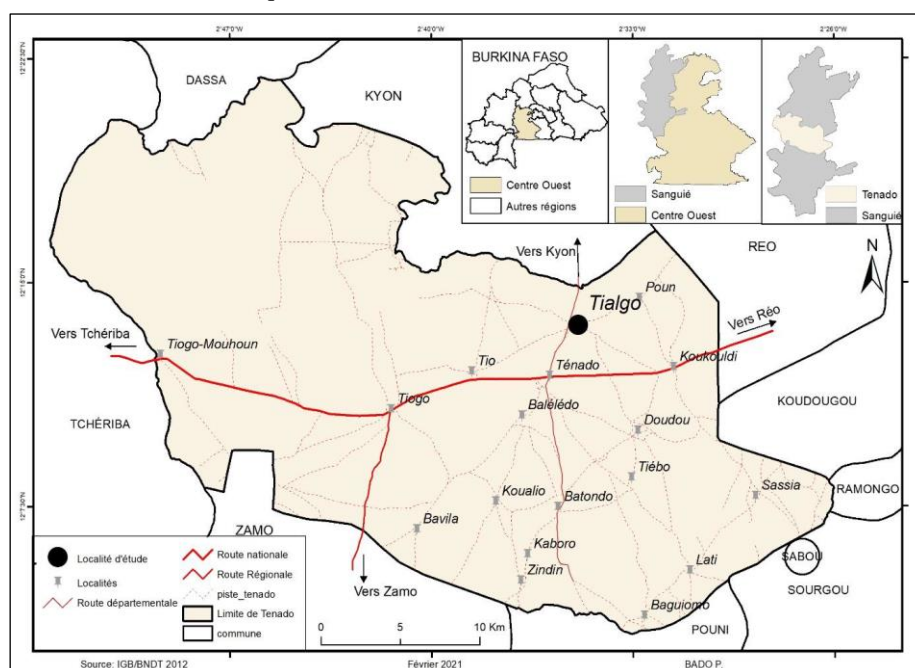
Au Burkina Faso, la production et la distribution de l'énergie électrique sont parties des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en 1954 (K. Z. Sanou, 2006,p.19). La création du Ministère de l'Energie et des Mines en 1995 a favorisé l'élaboration d'une politique nationale d'électrification comme stratégie de réduction de la pauvreté. À cet effet, l'État a retenu l'option de l'initiative privée pour l'extension du réseau électrique dans les zones rurales, dans le cadre du partenariat public-privé. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du programme d'électrification rurale décentralisé jugée plus rentable (N. Bentaleb, 2004, p.2). L'option de développer l'électrification rurale au Burkina Faso est intervenue en décembre 2000 avec le

Décret N° 2000-628/PRES /PM/MCE du 30 décembre 2000. Ce décret fait du secteur privé le principal acteur de gestion de développement de ce secteur d'électrification. L'électrification rurale vise à faciliter un accès de l'électricité aux services de base et d'appuyer la démocratie locale (P. Bado, 2021, p.57). Cet accès à l'électricité est une nécessité à laquelle tout le monde doit être pris en compte (A. A. Niandou, 2020 p.130). C'est aussi l'une des conditions pour le développement des activités productives de revenus (A. Chaurey, M. Ranganathan, et P. Mohanty, 2004, p.3). Toutefois, des disparités entre le milieu urbain (72,53%) et le milieu rural (5,9%) dans l'accès à l'énergie électrique demeurent une réalité. Ainsi, le taux national de couverture électrique reste 38,56% (Ministère de l'énergie, 2020, p.12). Les zones rurales sont désavantagées en termes d'accès à l'électricité (M. Torero, 2015 p.3). Cela est lié au coût élevé du raccordement au réseau dans les zones de faible densité humaine, isolées, difficiles d'accès. L'étude vise à analyser l'offre des services d'électricité par les Coopératives d'Electricité (COOPEL) au Burkina Faso précisément à Tialgo dans la province du Sanguié. Pour y parvenir, l'étude montrera d'une part, les différentes prescriptions dans la politique de l'électrification rurale coopérative et le décalage entre celle-ci et la réalité du terrain et d'autre part, les différentes difficultés de desserte de l'électricité à Tialgo dans la commune rurale de Ténado.

1- Matériels et méthodes

1-1- La situation géographique de la commune de Ténado

La commune rurale de Ténado a été créée en 2006 à la faveur de la communalisation intégrale du territoire burkinabè. Elle couvre une superficie de 894 km² et est localisée dans la province du Sanguié située dans la région du Centre-Ouest du Burkina Faso. Comprise entre les parallèles 12°13 et 12°22 de Latitude Nord et les méridiens 2°22 et 2°54 de Longitude Ouest, la commune rurale de Ténado fait partie des dix communes qui composent la province du Sanguié. Le choix du site de Tialgo dans la commune de Ténado comme cadre spatial repose sur l'existence de la coopérative d'électricité dans cette localité. Cette coopérative d'électricité (COOPEL) a été installée en 2013 concomitamment avec les COOPEL des villages de Poun et d'Ekoulkoala dans le Sanguié. La COOPEL de Tialgo est la seule qui fonctionne de nos jours. De plus, dans la commune rurale de Ténado, parmi les localités qui abritent les COOPEL, notamment Baleledo, Tio, Koualio, Tiogo, la localité de Tialgo abrite une forte densité de population. En effet, le village de Tialgo comptait 8 746 habitants sur les 60 690 habitants que comptait la commune (INSD, 2019 p.164) soit 14,41% de la population totale de la commune. La carte suivante montre la position géographique de la zone d'étude et des différentes localités qui forment la commune rurale de Ténado.



Carte 1 : Situation géographique de la commune rurale de Ténado et du site d'étude

En plus de Tialgo la zone d'étude, le territoire communal compte 17 autres villages et de quelques hameaux de cultures de tailles importantes. La population de la commune connaît une croissance rapide. En effet, de 6 890 habitants en 2006, elle passe à 8 746 habitants en 2019. Concernant la structure par sexe de la population, en 2019, sur les 8 746 habitants de la localité de Tialgo, on dénombre 4 152 hommes et 4 594 femmes (INSD, 2022, p 164). Cette structure montre une prédominance des femmes par rapport aux hommes. Sur les 107 abonnés de la COOPEL de Tialgo, 75 disposent toujours l'électricité coopérative. Les coopératives d'électricité sont instituées par des dispositions réglementaires au Burkina Faso.

1-2- Les techniques et outils de collecte des données

La collecte des données primaires a été possible grâce à des enquêtes-terrains par des questionnaires, des entretiens et l'observation directe. La recherche documentaire a consisté à la consultation de mémoires, thèses, articles scientifiques, journaux dans les centres de documentation et sur les sites internet. Elle a permis de collecter des données secondaires par l'exploitation des ouvrages en lien avec la thématique. La méthodologie pour la collecte des données primaires est basée sur des enquêtes. En effet, deux types d'enquêtes ont été réalisés. Une enquête par entretien et une autre par questionnaire. Dans cette recherche, les entretiens ont été privilégiés. Ainsi, des guides d'entretien ont été adressés à des personnes ressources telles que les responsables de la Fédération des Sociétés Coopératives d'Electricité du Burkina (FESCOOPEL/B) et acteurs locaux, notamment des membres de bureaux des COOPEL dans la commune ainsi que des élus locaux communaux, à des responsables du ministère de l'énergie au Burkina Faso. Les enquêtes par questionnaire ont concerné les abonnés de la coopérative d'électricité de Tialgo. Pour ce qui est de l'échantillonnage, les statistiques reçues auprès des responsables de la COOPEL de Tialgo indiquent qu'il y avait 107 abonnés. Des lors, nous avons opté d'enquêter tous les abonnés de la COOPEL. Cependant, lors de l'enquête, il s'est avéré qu'il n'y avait que 75 abonnés. Le tableau suivant indique la répartition des personnes enquêtées selon leur catégorie socio-professionnelle.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés dans le village de Tialgo

Catégorie socio-professionnelle	Agriculteurs	Commerçants	Enseignants	Eleveurs	Orpailleurs	Autres	Total
Nombre d'abonné	36	15	5	14	2	3	75
Pourcentage	48%	20%	7%	19%	2%	4	100%

Source : Enquête de terrain, juillet 2020

L'appareil photographique a été utilisé pour prendre des images des différents branchements du réseau électrique. Le dictaphone a été utilisé pour l'enregistrement des entretiens issus de cette enquête. Les données recueillies ont nécessité des traitements et une analyse.

Les données collectées à l'aide de questionnaires ont été traitées grâce aux logiciels de base de données après l'élaboration d'un masque de saisi. Quant aux enregistrements issus des entretiens, ils ont été transcrits manuellement et traités selon une analyse de contenu. Les données à références spatiales ont été traitées à l'aide de logiciels appropriés.

2- Résultats

2-1- Décalage ou réalité de terrain à Tialgo dans la gestion coopérative

2-1-1- Une COOPEL sans statut et règlement intérieur

La coopérative de Tialgo fait face à plusieurs contradictions juridiques. Les entretiens menés auprès des responsables de la coopérative d'électricité de Tialgo ont montré que la COOPEL ne dispose pas de règlement intérieur et de statuts. C'est ce que confirme Laurent, un des membres du bureau de la COOPEL de Tialgo en ces termes : « Ici, on n'a pas de texte de documents pour le fonctionnement. C'est nous même, on gère ». En rappel, les statuts et règlements intérieurs constituent des documents de base qui régissent le fonctionnement de la coopérative. Ces documents de base sont élaborés conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) sur les sociétés coopératives et celle de la loi 014. S'agissant de l'importance des textes qui régissent le fonctionnement et l'organisation des COOPEL, Blaise de la Fédération des Sociétés Coopératives d'Electricité du Burkina (FESCOOPEL/B) précise : « On ne devrait pas pouvoir mettre en place une coopérative sans acte de naissance » (entretien réalisé avec Blaise de la FESCOOPEL/B, juillet 2020 ». C'est dire qu'il est indéniable que les COOPEL

se dotent de textes officiels et adaptés aux normes communautaires régissant leur fonctionnement. Les abonnés disent également ne pas bénéficier d'un appui conséquent en termes de formations sur le fonctionnement et l'organisation des COOPEL, mieux ils ne disposent pas de technicien formel à leur côté qui puisse les aider à obtenir des documents conformes aux normes coopératives. En plus, la majorité des membres du bureau sont analphabètes, ce qui constitue un handicap majeur pour s'adapter aux normes OHADA sur les sociétés coopératives. Cependant, malgré l'absence de textes fondamentaux régissant le fonctionnement de la COOPEL de Tialgo, les gestionnaires arrivent à s'entendre sur un certain nombre d'éléments qui leur permettent de faire fonctionner la coopérative d'électricité. Il s'agit entre autres de quelques sanctions, des dates de rencontre des membres du bureau et des dates limites de paiement des factures. Cependant, il y a une certaine lenteur de la part du Burkina Faso à adapter les textes coopératifs aux normes OHADA.

2-1-2- Le décalage tarifaire, un coût élevé dénoncé par la clientèle

L'arrêté N°09-019/MCE/MCPEA/MEF qui fixe le prix de l'énergie stipule que : « les tarifs de vente en gros de l'énergie électrique produite, importée, transportée et distribuée par la Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso (SONABEL) au second segment de l'électrification, sont fixés au tarif unique de 75 francs CFA le kWh. En effet, la vente de l'énergie au prix de 75 Francs CFA le Kilowattheure pose un problème de rentabilité économique au niveau des COOPEL, car en plus du coût élevé du *Kilowattheure*, d'autres taxes sont ajoutées par la SONABEL. Il s'agit par exemple des pénalités. C'est ce que soulève ici Jeanne de la FESCOOPEL : « *Le texte qui régleme le courant à 75 FCFA, c'est un taux unique alors que dans la revente de l'électricité de la SONABEL, il y'a d'autres taxes associées. La SONABEL dit qu'en fait on dit que c'est 75 FCFA mais on n'a pas dit que c'est interdit d'ajouter des taxes* » (entretien, juillet 2020). Les tarifs d'équilibre pratiqués par les COOPEL sont de deux composantes courantes : fixes et variables. Les catégories de clients au forfait sont de petits consommateurs (1Ampère) et des clients dont la consommation courante moyenne mensuelle est estimée à 30 kWh le mois. Ce sont les Monophasés (3A, 5A, 10A, 15A) et les Triphasés. Au niveau des clients courants, on détermine des classes tarifaires. Ces tarifs sont souvent taxés par les abonnés de n'être pas conformes à ceux de la SONABEL, surtout au regard de la redevance. C'est également ce que Madou de la COOPEL de Tialgo relève à travers les propos ci-dessous :

« Le problème, c'est une plainte des clients qui pensent qu'on n'est pas conforme à la SONABEL en ce qui concerne les redevances qui sont de 1500 CFA chez nous. Ce que nous avons cherché à comprendre. Un abonné nous a fait savoir que pour la SONABEL c'est 1300 CFA comme nous et chez la SONABEL on a une redevance de 300 à 400 CFA qui n'est pas chez nous. Ce qui implique qu'on est même moins cher par rapport à la SONABEL. Les gens estiment que le prix est plus cher à la SONABEL. Un abonné nous a envoyé sa facture de SONABEL de Koudougou pour comparaison et a pu prouver que la SONABEL est même plus chère ». (Entretien réalisé avec Madou de la COOPEL de Tialgo, Août 2020).

Un autre fait, lié à la tarification de l'énergie par la SONABEL concerne les pertes d'énergies ou pertes techniques. En réalité, il s'agit de l'énergie perdue au niveau des files avant d'arriver chez l'abonné. Toute cette énergie est aussi comptabilisée par la SONABEL et payée par les abonnés de la COOPEL. Cela contribue à élever le coût de la consommation globale. A ce niveau, Blaise de la FESCOOPEL souligne ceci :

« Il ressort que le courant acheté théoriquement à 75FCFA est au-delà de 75FCFA pratiquement car les techniciens ont prouvé que le courant passe par les files avant d'arriver chez le consommateur et c'est ce qu'on appelle les pertes d'énergie ou pertes techniques. Si on va comptabiliser toutes ces pertes d'énergie comme quelque chose qui a été vendue, s'est que le client consomme moins en réalité ». (Entretien réalisé avec Blaise de la FESCOOPEL/B, juillet 2020). Les taxes imposées aux COOPEL amplifient le coût de l'énergie à Tialgo. En effet, il s'agit par exemple de la redevance énergétique de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) conformément au Décret n°2020-0278/PRES/PMME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie. Les opérateurs du secteur de l'énergie soumis au paiement de cette redevance énergétique en fonction de leurs poids dans le secteur de l'énergie sont les producteurs, les transporteurs et les distributeurs d'énergie électrique. Chaque année, le montant de la redevance énergétique due par chaque

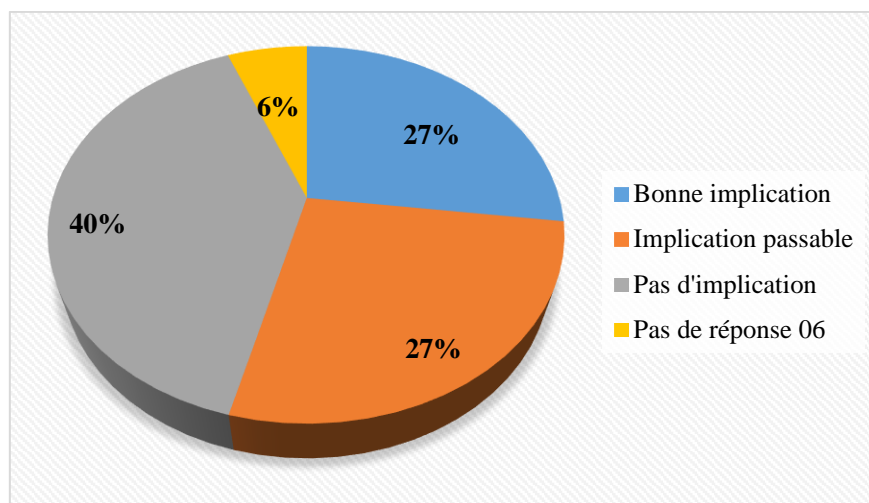
opérateur lui est notifié par facturation par les services de l'ARSE conformément aux dispositions du décret ci-dessus cité. Ensuite, il y a la taxe pour le développement de la télévision dont le taux est fixé à 1F CFA / KWH pour les abonnés de basse tension dont la consommation mensuelle est inférieure à 50 KWH, 2F CFA/ KWH pour les abonnés de haute et moyenne tension et 3F CFA/KWH pour les abonnés de basse tension dont la consommation mensuelle est supérieure ou égale à 50 KWH. Toutes ces taxes élèvent le coût de l'énergie pour la COOPEL de Tialgo.

2-1-3- Le bénévolat : un frein à la participation au projet

La coopérative d'électricité de Tialgo fonctionne sur la base du bénévolat des membres du bureau. Dans tous les entretiens réalisés avec les responsables chargés de la gestion des coopératives d'électricité, la question du bénévolat a été évoquée comme principale difficulté qui handicape le bon fonctionnement des COOPEL. Le bénévolat tue l'ardeur et la motivation des membres du bureau. Il constitue également un frein au principe de participation au sein des coopératives. Madou, un membre du bureau de la COOPEL confirma cela en ces termes: « *Oui, c'est du bénévolat et comme c'est ainsi chacun ne veut pas laisser son champ de culture pour venir ici* ». Le bénévolat constitue ainsi une limite objective au bon fonctionnement des coopératives d'électricité. Ensuite, les difficultés liées à l'analphabétisme des gestionnaires de la coopérative d'électricité et à l'insuffisance de leur formation sont à relever. En effet, à Tialgo, tous les membres du bureau excepté le secrétaire général qui a un niveau d'instruction primaire n'ont pas eu la chance d'être alphabétisés. Cette situation impacte négativement le fonctionnement, notamment le niveau de la traçabilité et de la gestion des archives. À ce niveau, l'absence de rapports de rencontres, de procès-verbaux de mise en place du bureau et de rencontres sont les preuves. À cet alphabétisme s'ajoute l'insuffisance de formation des acteurs, surtout les gestionnaires de la coopérative. Depuis l'installation de la COOPEL en 2013 à Tialgo, ni les membres de bureau ni les abonnés n'ont bénéficié de formations sur la gestion des coopératives d'électricité. C'est dire que la problématique de renforcement des capacités organisationnelles des acteurs se pose avec acuité. C'est d'ailleurs ce qu'évoque Jeanne de la FESCOOPEL : « *Il faut dire que la première difficulté c'est l'analphabétisme des acteurs sur le terrain. Cette difficulté est liée au travail pour lequel ils ont été choisis* ». De ce point de vue, on retient que les membres des bureaux des COOPEL qui sont analphabètes ont des difficultés à bien comprendre le bien-fondé du bon fonctionnement des COOPEL, notamment le respect de la mise en place des organes et le fonctionnement des instances.

2-1-4-Difficiles rapports entre la COOPEL et ses abonnés

Les enquêtes sur le terrain auprès des abonnés révèlent un difficile contact entre les responsables de la COOPEL et les abonnés. En effet, ces acteurs n'entretiennent pas suffisamment de relation. Par exemple, sur les 75 abonnés enquêtés, seulement 5 soit 7% estiment que les responsables de la COOPEL entretiennent des relations avec les abonnés. Les 70 autres abonnés, soit 93% disent ne pas avoir des relations avec les responsables ou membres du bureau de la COOPEL. Ils soutiennent que presque toutes les rencontres se tiennent entre les responsables de la COOPEL. Les seules fois où ils ont contact avec eux, c'est au moment du paiement des factures d'électricité. Or, cela fait entorse aux dispositions réglementaires sur la tenue des instances de fonctionnement, notamment l'Assemblée Générale. La figure suivante illustre cette situation :



Source : Enquête de terrain, juillet 2020.

Figure 2 : Perceptions des abonnés selon leurs implications dans la gestion de la COOPEL

Concernant l'implication des abonnés dans la gestion de la coopérative, le graphique montre que sur les 75 abonnés enquêtés, il ressort que seulement 27% attestent un bon niveau d'implication dans la gestion de la coopérative et 27% estiment avoir un faible niveau d'implication. Par ailleurs, 27% estiment qu'ils y sont impliqués de façon passable. Cependant, 40% des abonnés pensent qu'ils ne sont pas du tout impliqués dans la gestion de la coopérative d'électricité. Cela explique aussi les difficultés de fonctionnement de la COOPEL de Tialgo. La fourniture de l'énergie électrique par la COOPEL de Tialgo fait face à de nombreux défis.

2-2- Des défis énormes dans la desserte en électricité à Tialgo

2-2-1- La COOPEL de Tialgo : une structure confrontée à des difficultés socio-économiques et techniques

Les membres des bureaux des COOPEL qui sont analphabètes, ont des difficultés à bien comprendre le bien-fondé du bon fonctionnement des COOPEL, notamment le respect de la mise en place des organes et le fonctionnement des instances. Dans le processus de fourniture de l'électricité à Tialgo, on assiste également à une quasi-absence d'organisation non gouvernementale et de partenaires techniques et financiers. Ces acteurs jouent un rôle d'interface essentiel qui prend la forme d'un apport technologique et de conseil en matière d'organisation mais aussi de médiation et de coordination entre les bailleurs de fonds, les entreprises de gestion des COOPEL, l'État à travers les autorités communales et provinciales et la population locale. Ainsi, leur absence impacte négativement la viabilité économique du projet COOPEL. La Loi N° 055-2004/AN portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso en son article 103 dispose que la commune urbaine et la commune rurale reçoivent les compétences telles que l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de production, de distribution et de maîtrise d'énergie, la création et gestion d'infrastructures énergétiques, la participation à l'élaboration du schéma régional et la réalisation et la gestion de l'éclairage public. Cependant, dans le Plan Communal de Développement (PCD) de la commune rurale de Ténado, l'électrification des villages de la commune rurale est faiblement prise en compte et ne précise pas les conditions d'approvisionnement des villages. Aussi, selon l'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER), pour qu'une coopérative puisse être rentable du point de vue économique, il faut au moins 125 abonnés. Un effectif d'abonnés en dessous, ne peut permettre à la COOPEL d'équilibrer son compte d'exploitation. Or, la COOPEL de Tialgo n'a que 75 abonnés. Les difficultés techniques s'expliquent par l'incapacité de la COOPEL à envisager des projets d'extensions permettant de raccorder de nouveaux abonnés à cause du manque parfois d'expression de besoins et de compétences en matière de gestion de la trésorerie et des problèmes ci-dessus-cités. Il y a aussi le niveau très élevé de l'énergie réactive consommée par les transformateurs, ce qui exige l'installation des batteries de condensateurs afin de réduire la consommation.

2-2-2- Des enjeux politiques et la gestion de la COOPEL

Les difficultés liées aux positions politiques de certains acteurs dans les localités qui abritent les COOPEL impactent souvent négativement le bon fonctionnement de celle-ci. C'est ce qu'un des responsables de la FESCOOPEL évoque en ces termes :

« Dans certaines localités, malheureusement pourvu qu'on soit de tel groupe ou tel autre groupe, cela pose de sérieux problèmes de cohésion sociale et généralement ça se termine en crise. Souvent, il y'a des gens qui utilisent la coopérative comme un outil de propagande politique et cela provoque des bagarres dans la coopérative. Ces bagarres ne sont pas liées au fonctionnement de la coopérative, mais à des questions d'intérêts individuels (des conflits d'intérêts). On remarque cela dans beaucoup de nos COOPEL qui se soldent très mal souvent. C'est une difficulté à laquelle nous n'avons pas encore trouvé une solution ». Entretien réalisé avec SB un responsable de la FESCOOPEL/B en juillet 2020.

Il ressort de cet entretien que les positions politiques des uns et des autres influencent négativement le fonctionnement efficient de la coopérative d'électricité. En effet, elles sont utilisées comme une vitrine pour atteindre des intérêts politiques. C'est le cas des COOPEL qui sont utilisées comme des outils de propagande et d'agitation. Cela compromet « le vivre ensemble » au sein de la population. À Tialgo, le Secrétaire Général du bureau de la COOPEL est un conseiller municipal. Les entretiens effectués auprès des responsables de la COOPEL n'attestent aucune tension entre les membres du bureau ni d'une utilisation de la COOPEL à des fins politiques. Au contraire, c'est ce dernier qui constitue la tête pensante du fonctionnement de la coopérative d'électricité à Tialgo tant dans son fonctionnement que dans son organisation.

3- Discussion

L'analyse sur l'offre des services d'électricité par les Coopératives d'Electricité (COOPEL) au Burkina Faso précisément à Tialgo dans la province du Sanguié a permis d'appréhender un décalage entre la prescription et la réalité du terrain des COOPEL dans le village de Tialgo. Aussi, l'accès à l'électricité reste un défi majeur pour les populations de cette localité de la province du Sanguié. Ces résultats peuvent être confrontés aux principaux travaux réalisés dans le domaine. À Tialgo, les acteurs intervenant dans la fourniture de l'énergie sont nombreux et ont des perceptions différentes dans la gestion de l'électricité. Les abonnés de la coopérative d'électricité ne sont pas fortement impliqués dans la gestion de la coopérative ce qui est une entorse aux principes de fonctionnement du modèle coopératif. Cette situation est confirmée par les études de A. Combari, A. Nonyarma, L. Ouedraogo, S. Pende, A. A. Yameogo (2016 p.2), présentant un bilan du mouvement coopératif burkinabè, où ils ramènent la problématique coopérative au centre des préoccupations des acteurs du développement. Ainsi, les abonnés de la COOPEL peuvent émettre des suggestions pour une éventuelle adaptation du projet COOPEL en fonction des réalités locales. Compte tenu du caractère associatif de la coopérative, les membres devraient avoir leur mot à dire à ce sujet (H. Hagen, 2006, p.6). La participation au capital, aux résultats et à la gestion de la coopérative constitue la seule garantie de son succès (P. Durance, 2011 p.5). Ainsi, le comportement des adhérents, notamment leur discipline coopérative apparaît aussi comme élément explicatif du succès très relatif des coopératives (S.A. Ouédraogo, 2008, p.11). Le modèle des coopératives d'électricité développé au Burkina Faso connaît des défis énormes en termes de difficultés d'ordre techniques et économiques dans la fourniture de l'électricité à Tialgo. Sur le plan technique, ce sont des difficultés liées à l'incapacité de la COOPEL à envisager des projets d'extension et le manque de compétences en matière de gestion de la trésorerie qui constituent un impact négatif pour la rentabilité économique de la COOPEL. Sur le plan économique, il ressort la faible participation des abonnés au projet, de l'absence de partenaires de financement et la question du bénévolat. Ces résultats sont conformes aux travaux de (D. L.Kabré, 2013 p.11). Selon cet auteur, les difficultés socio-économiques qui expliquent le faible taux d'électrification rurale sont dues principalement à l'effet combiné des facteurs tels que les faibles ressources financières qui génèrent moins de capitaux d'investissement des services publics. Aussi, les principaux défis actuels du mouvement coopératif burkinabè sont de renouer avec la formule coopérative, d'obtenir l'adhésion totale du politique et de poursuivre l'émergence par des actions de promotion. Ainsi, c'est dire que le modèle coopératif développé dans le secteur de l'énergie, au regard

des difficultés de fonctionnement qu'il traverse ne semble pas être une alternative plausible à la crise énergétique au Burkina Faso. De ce fait, il serait juste de repenser ce modèle et encourager également les recherches dans le domaine des énergies renouvelables qui constituent des sources d'énergies disponibles au Burkina Faso.

Conclusion

La présente étude s'est intéressée à l'offre des services d'électricité par les coopératives d'électricité (COOPEL) au Burkina Faso précisément à Tialgo dans la province du Sanguié. Il en est ressorti un fort décalage entre les prescriptions des textes qui régissent le fonctionnement des coopératives d'électricité au Burkina Faso et la réalité de terrain constatée dans ces COOPEL. La COOPEL de Tialgo ne dispose ni de statuts ni de règlement intérieur. Mieux, cette coopérative ne dispose pas de fermier à ses côtés qui puisse l'aider à obtenir des documents conformes aux normes coopératives. Il y a un décalage tarifaire entre l'arrêté N°09-019/MCE/MCPEA/MEF qui fixe le prix de vente de l'énergie à 75 Francs CFA le Kilowattheure et le prix réel payé par les abonnés de la coopérative qui est plus élevé du fait des pertes techniques et des taxes connexes imposées aux COOPEL. Le bénévolat institué au niveau des membres du bureau a un impact négatif sur le bon fonctionnement de la COOPEL. La coopérative d'électricité fait face à des défis dans la desserte de l'électricité à Tialgo. Ces défis sont liés à l'analphabétisme des gestionnaires de la coopérative qui impacte négativement le fonctionnement, notamment au niveau de la traçabilité et la gestion des archives. On note également des difficultés économiques et techniques liées à l'absence de partenaires techniques et financiers, ce qui entame la viabilité économique de la COOPEL. Les enjeux politiques sont liés aux positions politiques de certains acteurs qui utilisent les COOPEL comme un outil de propagande et d'agitation, ce qui joue souvent négativement sur le vivre ensemble dans les localités.

Références bibliographiques

- ABASSA Abdourazack Niandou, 2020, *Urbanisation et précarité de l'énergie électrique à Niamey, Niger*. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II; Université Abdou Moumouni. ,425 p.
- AKANKSHA Chaurey, Malini Ranganathan et Parimita Mohanty, 2004, « Electricity access for geographically disadvantaged rural communities-Technology and policy insights. » *Energy Policy*, 32(15), pp1693-1705. [https://doi.org/10.1016/S0301-4215\(03\)00160-5](https://doi.org/10.1016/S0301-4215(03)00160-5)
- BADO Pierre, 2021, *Les coopératives d'électricité au Burkina Faso : fonctionnement général et cas spécifique de Tialgo dans la commune rurale de Ténado*. Mémoire de Master. Université Norbert Zongo 97 p.
- BENTALEB Nadia, 2004, « L'électrification rurale décentralisée dans le sud ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 5 Numéro 1, VOLUME 5 NUMERO 1. [HTTPS://DOI.ORG/10.4000/VERTIGO.3910](https://doi.org/10.4000/VERTIGO.3910), 21p.
- BOUCHARD Marie, et HUDON Marcellin, 2005, « Le logement coopératif et associatif comme innovation sociale émanant de la société civile ». *Revue Interventions économiques*. *Papers in Political Economy*, 32, 15 p.
- CHRISTIAN Bouchard, MARROU Louis, PLANTE Steve, PAYET Rolph et DUCHEMIN Eric, « Les petits États et territoires insulaires face aux changements climatiques : vulnérabilité, adaptation et développement », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 10 Numéro 3 | décembre 2010, mis en ligne le 07 février 2011, consulté 15/09/2022 à 11:43:35 URL : <http://vertigo.revues.org/10634> ; DOI : 10.4000/vertigo.10634
- COMBARI Abdoulaye, NONYARMA Abel, OUEDRAOGO Lucie, PENDE Souleymane, YAMEOGO Andre Anatole, 2016, « *Bilan et défis du mouvement coopératif au Burkina Faso : Quel pouvoir d'agir des coopératives Burkinabe ?* » Sommet international des coopératives.13p.
- DADY Roger, 1998, *Coopératives agricoles et développement socio-économique au Bénin : Cas de la coopérative agricole des femmes dans la commune rurale de Allahé*, mémoire, 116 p.
- DURANCE Philippe, 2011, « La coopérative est-elle un modèle d'avenir pour le capitalisme ? Retour sur le cas de Mondragón ». *Annales des Mines - Gerer et comprendre*, N° 106(4), pp.69-79.

- FILIPPI Maryline, FREY Olivier et MAUGET René, 2008, « Les coopératives agricoles face à l'internationalisation et à la mondialisation des marchés ». *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 310, <https://doi.org/10.7202/1021102ar>, pp.31-51
- GODET Laurence, 1994, *Dynamique des coopératives agricoles et politiques économiques au Burkina Faso*, Centre ORSTOM de Ouagadougou, Programme de recherche : "politiques et développement agricoles et agro-industriels, au Burkina Faso". Responsable: Y.-A. FAURE, rapport, 52 p.
- HENRY Hagen, 2006, « Guide de législation coopérative ». *Organisation internationale du travail*, 3.115 p.
- INSD, « Fichiers des localités du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso », 2022, Rapport définitif, 395 p.
- KABRE Delwendé Lévi, 2013, « *Electrification rurale ; opérationnalisation d'une pré-électrification par kits solaires domestiques* », mémoire, 29 p.
- MAUGET René, 2005, « Les coopératives agroalimentaires face aux enjeux de la mondialisation : L'internationalisation des coopératives constitue-t-elle une solution » ? *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 297, <https://doi.org/10.7202/1021851ar> pp.42-59
- MOUSSA Blimpo et Malcolm Cosgrove-Davies, 2020, « *Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne : Adoption, fiabilité, et facteurs complémentaires d'impact économique* ». World Bank Publications, 185 p.
- OUEDRAOGO Karidja et OUEDRAOGO Sylvestre, 2008, « *Connectivité et énergie au Burkina Faso : Aperçu sur les possibilités en zone rurale* ». Rapport, 58 p.
- OUEDRAOGO Aida Sontongnonma, 2008, *Les conditions de réussite de la Coopérative Jeunesse Africaine (CJA) de Koudougou*. Mémoire de Master. Université Joseph Ki-Zerbo.74 p.
- PILLOT Benjamin, 2014, « *Planification de l'électrification rurale décentralisée en Afrique subsaharienne à l'aide de sources renouvelables d'énergie : Le cas de l'énergie photovoltaïque en République de Djibouti* », [PhD Thesis]. Université Pascal Paoli.263 p.
- TENADO Mairie, « Plan Communal de Développement de Ténado », 2018, Rapport définitif ,149 p.
- TORERO Maximo, 2015, « L'impact de l'électrification rurale : Enjeux et perspectives ». *Revue d'économie du développement*, Vol. 23(3), pp.55-83.
- ZOSSI Kévin Sanou, 2006, *l'électrification des communes rurales par la concession du service public au Burkina Faso : Exemple des communes rurales de Bama et Tanghin Dassouri*. 93 p.